LISSIEU
MÉTROPOLE DE LYON

Lissieu le 3 avril 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 3 avril à 11H30 - Salle du Conseil Municipal

Diffusion : Mesdames, Messieurs : Gilbert ARRIGONI, Quentin BALAYE, Emmanuel BERNARD, Cécile BOUTTET, George CHRYSSOMALIS, Sandrine COQUAND, Elisabeth DE FREITAS, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Caroline FOLLETET, Pierre-Arnaud GOUDET, Charlotte GRANGE, Frédéric LAMPIN, Sandrine LECLERCQ, Monique MATHIEU, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Grégory PARMENTIER, Jean-Luc RUIZ, Jean-Louis SCHUK, Victor TEIXEIRA, Audrey VIRLOGEUX.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.
Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mars 2021.

Délibération

1. Contibution au Sigerly 2021

Questions diverses

MEMBRES PRESENTS :
Mesdames, Messieurs : Quentin BALAYE, Cécile BOUTTET, George CHRYSSOMALIS, Sandrine COQUAND, Elisabeth DE FREITAS, André DUMORTIER, Caroline FOLLETET, Pierre-Arnaud GOUDET, Charlotte GRANGE, Monique MATHIEU, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Grégory PARMENTIER, Victor TEIXEIRA, Audrey VIRLOGEUX.

ABSENTS : Frédéric LAMPIN
MEMBRES EXCUSES : Gilbert ARRIGONI, Emmanuel BERNARD, Madeleine DUFOURNEL, Sandrine LECLERCQ, Jean-Luc RUIZ, Jean-Louis SCHUK
PROCURATION : Gilbert ARRIGONI à Pierre-Arnaud GOUDET, Emmanuel BERNARD à Grégory PARMENTIER, Madeleine DUFOURNEL à Pierre-Arnaud GOUDET, Sandrine LECLERCQ à Anouk MEYSSELLE, Jean-Luc RUIZ à Victor TEIXEIRA, Jean-Louis SCHUK à André DUMORTIER.

I : Horaire d'ouverture de la séance
Ouverture de la séance à : 11h

II : Vérification du quorum
Madame le Maire constate que les conditions de **quorum** sont réunies, soit 8 membres (le tiers des membres en exercice présents, compte tenu contexte sanitaire). (Article L. 2122-8 du CGCT et circulaire du 15 mai 2020).

III : Secrétaire de séance et assesseurs
Madame le maire demande la désignation par le conseil municipal du **secrétaire** de séance
Madame Caroline FOLLETET est désignée secrétaire de séance.

IV : Compte-rendu du précédent Conseil Municipal
Modification à apporter concernant le vote du budget primitif 2021 et la somme allouée sur l'article budgétaire relatif à l'acquisition de terrains. En effet, à ce jour, seuls 68 000€ sont inscrits pour le projet du pôle multigénérationnel. Les 400 000€ inscrits au titre des terrains ne concernent pas ce projet uniquement à proprement parlé.
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2021.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Vote à l'unanimité sur les conditions de convocation en urgence à la séance du jour.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021- 23
Contribution 2021 au SIGERLy

****

RAPPORTEUR : Monsieur Quentin BALAYE

Par une délibération en date du 24 février 2021, le SIGERLy a désigné les montants annuels des contributions pour les communes adhérentes.
Ce montant comprend :

- le remboursement des annuités d'emprunts dues entre le SYDER/SIGERLy
- le financement, en fonctionnement et en investissement, de la compétence éclairage public
- le financement, en fonctionnement et en investissement, de la compétence dissimulation coordonnée des réseaux

Pour Lissieu, la contribution totale 2021 ainsi déterminée s'élève à 374 992, 25 €.

L'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes peuvent décider des modalités de contributions, soit en budgétisation en totalité la somme due, soit en en budgétisant une partie et en fiscalisant le solde, soit en en fiscalisant la totalité de la somme, faisant alors porter en totalité la contribution sur le contribuable.

Compte-tenu du débat d'orientation budgétaire du 18 février 2021, ainsi que du vote du budget primitif 2021, voté en Conseil Municipal le 22 mars 2021, la Municipalité est favorable à une budgétisation d'un montant de 122 000 €, en section de fonctionnement, sur le chapitre 65, le solde, soit 252 995,25 €, sera alors fiscalisé.

La Commune ayant 40 jours calendaires pour délibérer sur les modalités de la contribution 2021 au Sigerly, le vote doit intervenir avant le lundi 5 avril dernier délai.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- BUDGETISE partiellement la contribution 2021 à destination du SIGERLy à hauteur de 122 000 € le reste étant fiscalisé.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

La séance est ensuite levée par Madame le Maire.
Fin de la séance à : 11h41

Ainsi fait et délibéré.
A Lissieu, le 3 avril 2021

Charlotte Grange
Maire

MAIRIE DE LISSIEU 69380 RHONE